

ASSOCIATION SOS TER DE LA BRESSE

Association loi 1901 déclarée n° W714000803 le 13/10/2011
Siège social: Mairie de Louhans (71500)
Adresse postale: chez Christine Joris
89, rue du Château
71310 La Chapelle-Saint-Sauveur



Assemblée Générale du 15 décembre 2016

Rapport moral sur l'exercice du 1er janvier 2015

au 31 décembre 2015

Présenté par le collège de l'association

Chères et chers adhérent-e-s, Mesdames, Messieurs,

Dans ce rapport, nous examinons comment l'association a assuré en 2015 la défense et la promotion de la ligne ferroviaire de la Bresse, conformément à son objet défini à l'article 2 des statuts. Nous analysons les obstacles rencontrés et les efforts faits pour les surmonter.

2015 était la cinquième année de mobilisation des usagers, des habitants et des élus bressans pour leur ligne ferroviaire.

L'objet de l'association est défini à l'article 2 des statuts en quatre objectifs. Ils constituent la trame de ce rapport.

Objectif 1:

"Veiller à la bonne adaptation des grilles horaires de la ligne de la Bresse aux besoins des usagers."

L'association a entrepris en 2013 la construction d'une grille horaire correspondant aux besoins des voyageurs sur la ligne de la Bresse et favorisant l'attractivité du territoire. Par cette démarche, nous voulions favoriser un accroissement des fréquences, l'organisation efficace des TER

et la réalisation de bonnes correspondances avec les réseaux régionaux et nationaux. La construction de la grille devait permettre aux usagers d'exprimer clairement leurs revendications. Elle représentait en même temps un outil de négociation pratique avec le Conseil régional (l'autorité organisatrice des transports ferroviaires) et avec la SNCF. Nous avons achevé la grille en 2014 et, depuis, nous l'avons mise à jour.

En 2015, nous avons présenté le projet aux autorités locales (le rapport d'activités contient la liste des élus rencontrés).

Nous en avons informé la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) de Bourgogne.

À la suite des présentations faites à la presse et au débat mené à l'assemblée générale du 26 juin 2015, les journaux locaux et Radio Bresse ont largement informé le public. Le projet a obtenu le soutien de nos interlocuteurs locaux.

Objectif 2:

"Veiller au maintien et au développement d'un service public de transport ferroviaire de qualité sur la ligne de la Bresse."

Par "transport ferroviaire de qualité", nous entendons tout d'abord des liaisons fréquentes, ponctuelles et bien connectées aux réseaux régionaux et nationaux. L'association a poursuivi le combat pour le rétablissement des trains supprimés en décembre 2011. Quelques-uns avaient alors été remplacés par des autocars qui rallongent les temps de transport, impliquent un transbordement à Seurre et présentent des risques de retard dus au trafic routier. Cette dégradation du service décourage l'utilisation des transports publics. En outre de longues périodes de travaux (qui pourraient être abrégées) entraînent des suppressions périodiques du train de la mi-journée en semaine. Par conséquent, les utilisateurs trouvent des alternatives (covoiturage notamment) et n'utilisent plus le train lorsqu'il est remis en circulation. Enfin, le manque de correspondances efficaces rallonge aussi la durée des parcours.

Une meilleure intégration de la ligne de Bresse dans le réseau national n'entraînerait pas de dépenses supplémentaires, par contre, elle accroîtrait l'attractivité de la ligne, en favoriserait la fréquentation et permettrait, par conséquent, de réaliser des économies d'échelle. Nous avons tenté de faire comprendre cela à nos interlocuteurs du Conseil régional et de la SNCF. En vain.

Nous estimons aussi que le maintien des guichets de gares est

indispensable à un service public de qualité sur la ligne de la Bresse. C'est pourquoi l'association a apporté son soutien à la manifestation du 4 avril organisée par la municipalité et les habitants de Seurre pour le maintien du guichet de leur gare. En mai, nous avons pu annoncer sur notre blog que la SNCF avait suspendu son projet de réduction des horaires d'ouverture du guichet. Comme vous le savez, ce répit n'a pas duré longtemps. Cette année, la SNCF a supprimé le guichet de Seurre et fermé le guichet de Louhans les samedis-dimanches. Signataire de la convention d'exploitation TER avec la SNCF, le Conseil régional ne s'est pas opposé à ces décisions.

Objectif 3:

"Veiller à la mise en place par les pouvoirs publics et les opérateurs ferroviaires d'une politique de promotion de la ligne de la Bresse auprès de la population."

En effet, on constate que la population bressane n'a pas toujours connaissance des possibilités de transport offertes par la ligne de la Bresse. Il serait donc utile que les autorités compétentes, régionales et locales, prennent l'initiative de campagnes de promotion auprès de la population.

Cependant, il faut convenir que le bas niveau de l'offre ne constitue pas pour l'instant une base favorable pour de telles campagnes. Dès lors, le collège a préféré concentrer ses actions en 2015 sur l'amélioration de cette offre, notamment avec sa proposition de nouvelle grille horaire, la demande d'une politique de promotion étant reportée à une deuxième étape, une fois des améliorations substantielles obtenues.

Les guichets de gare sont à notre avis indispensables à un service de proximité; leur présence encourage les voyages en train. En réclamant le maintien de ces guichets, nous défendons donc aussi ce mode de transport. Avec l'appui du Conseil Régional, la SNCF fait l'inverse. Entre Bourg et Dijon, il ne reste plus que le guichet de Louhans, en semaine!

Objectif 4:

"Élaborer en concertation avec les élus, les acteurs socio-économiques et associatifs et l'ensemble de la population bressane une vision prospective de la ligne de la Bresse dans un aménagement cohérent du territoire et la promouvoir auprès des autorités compétentes."

Nous avons cherché à promouvoir une approche prospective des transports ferroviaires et de la mobilité à l'aide de la grille horaire, au

cours des rencontres avec les élus et avec les journalistes. Nos publications numériques (blog et page Facebook) ont aussi contribué à la promotion de cette approche. La campagne des élections régionales nous a donné l'occasion d'interroger, en novembre 2015, les candidats concernant leur implication dans la politique des transports ferroviaires, dans une perspective globale de la mobilité. Cf. rapport d'activité.

Conclusions:

L'association s'est fortement engagée pour la défense et la promotion de la ligne ferroviaire de la Bresse. Elle a partagé ses objectifs avec les autorités locales. Elle a informé les usagers et la population grâce à la presse et via Internet.

Le Conseil régional de Bourgogne a maintenu le montant de ses contributions à la SNCF. Celle-ci a ainsi pu stabiliser son niveau de service, mais sans revenir sur les réductions opérées en 2011. Notons que la SNCF ne fait pratiquement pas de publicité pour ses prestations en régions rurales. Sans promotion commerciale, un produit finit par disparaître!

Quant au Conseil régional de Bourgogne, il n'a pas accepté de négocier la mise en œuvre, même partielle du projet de grille. Nous regrettons ce manque de volonté politique et d'anticipation des développements futurs dans le domaine des transports.

Dans ces conditions, l'engagement des usagers des transports, des associations et des collectivités locales est plus indispensable que jamais !